

ment. Bien au contraire. J'ai souvent l'impression que le gouvernement est terrorisé par le Parlement et c'est précisément pourquoi, réagissant contre l'examen scrutateur de l'opposition, le gouvernement s'abrite derrière le secret.

La vérité crue c'est que plusieurs groupes au sein de la Fonction publique ne disposent pas des droits de négociation les plus élémentaires dont jouit le secteur privé. Un autre point est que la Fonction publique souffre d'une dégradation morale en raison de la lenteur avec laquelle des progrès sont réalisés et du blocage d'un an dans les délibérations du comité Bryden. Un autre facteur est que les fonctionnaires ont été dupés trop longtemps en tout ce qui a trait aux classifications, aux traitements et aux procédures d'appel stipulées dans la loi actuelle. Je suis heureux que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) soit ici. La clause la plus choquante dans la loi est l'article 7.

Enfin, je crois que les fonctionnaires vont exiger que l'on agisse au sujet du rapport Bryden et ils veulent que cette action soit rapide. Ils ne continueront plus pour longtemps à se comporter en serveurs responsables d'un système qui les exploite. Tôt ou tard je pense qu'ils abandonneront l'attitude de professionnalisme responsable et dépassé qu'ils adoptent dans de nombreux groupes... Ils commenceront à agir comme des syndicalistes militants et peut-être obtiendront-ils des résultats de cette façon. En conclusion, monsieur l'Orateur, le rapport Bryden se trouve sur le bureau du ministre depuis le 15 juin. Je crois qu'il renferme nombre de recommandations d'avant-garde et j'estime que le moment est venu de le publier afin que tous nous puissions en prendre connaissance.

**M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Je suis sûr que mon honorable ami serait très satisfait de ma réponse. Sa question ne nous a absolument pas terrorisés et nous sommes très contents de lui donner la réponse qui suit.

Monsieur l'Orateur, je comprends le vif intérêt que porte le député aux questions de relations du travail dans la Fonction publique. Le gouvernement, de son côté, est très conscient de la grande importance de cette question et c'est pourquoi le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang), qui est comptable au Parlement de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, a entrepris une enquête sur la Loi des relations de travail dans la Fonction publique. Le député se souvient que le ministre a mis sur pied un groupe de travail de trois membres, destiné à l'aider dans son enquête. Cela devait permettre de coordonner et d'évaluer les opinions des intéressés, de façon à pouvoir déterminer les domaines où se posaient des problèmes et s'il était vraiment nécessaire de réviser la loi. Les instances de tous les intéressés ont été sollicitées et un grand nombre nous sont parvenues, qui ont été transmises au groupe de travail.

Comme le ministre l'a déclaré à la Chambre, le rapport mentionné par l'honorable député constitue un aspect essentiel de l'examen général des relations de travail dans la Fonction publique. Il fait partie intégrante du processus qui permettra au gouvernement d'examiner de près cette question très importante. Il n'est pas possible, actuellement, de préciser la nature ou l'ampleur des propositions ni de déterminer les changements qui pourront éventuellement découler de cet examen. De plus, monsieur l'Orateur, je ne suis pas, actuellement, en mesure de prédire la date à laquelle les décisions seront prises ou annoncées.

[M. Rose.]

Je suis sûr que la présence du président du Conseil du Trésor (M. Drury) prouve certes l'intérêt que nous portons à la question et aussi que la question de notre honorable ami ne nous a absolument pas terrorisés.

• (10.10 p.m.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Dans combien de temps, grand Dieu, dans combien de temps?

#### QUESTIONS OUVRIÈRES—QUÉBEC—LES PRÉVISIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AU CHÔMAGE

[Français]

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la prétention de croire que mon intervention de ce soir changera même un iota de la procédure, ni de la pratique que le gouvernement a adoptée depuis quelques années, selon laquelle il refuse presque systématiquement de répondre aux députés qui sont élus pour tâcher d'informer la population, tant par la voix des journaux que par leur intervention au cours des débats.

Depuis quelques jours, j'ai tenté d'obtenir des renseignements du gouvernement, et plus particulièrement du ministre responsable de la main-d'œuvre, mais il m'a été malheureusement impossible d'obtenir des renseignements susceptibles de dissiper l'incertitude qui règne à cet égard.

J'ai en main le compte rendu des recommandations qui ont été faites récemment par le Conseil économique du Canada, et l'on me permettra de citer une observation qui touche précisément le point que je tente de signaler. J'aimerais citer une coupure de journal qui traite de cette question. Voici:

Dans son exposé annuel sur «l'état de la prise des décisions» et leur application aux politiques de développement des ressources humaines, le Conseil économique du Canada déclare que la population a le droit de savoir ce qui se passe et ce qui se prépare et que les gouvernements doivent débarrasser l'information des contraintes bureaucratiques et politiques qui lui sont trop souvent imposées.

Monsieur l'Orateur, quelques jours après cette déclaration du Conseil économique, un communiqué du 9 novembre 1971, émanant du cabinet du ministre de la Justice (M. Turner) portait en guise d'en-tête «Loi sur les textes réglementaires» et, comme sous-titre, «La réglementation gouvernementale devient plus accessible au public».

Ce qui m'étonne, c'est que quelques jours avant cette déclaration de bonnes intentions, je tentais d'obtenir du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) des données économiques susceptibles d'indiquer à la Chambre quel serait le taux de chômage au cours de l'hiver prochain, comme en fait foi d'ailleurs la page 9034 des débats de la Chambre des communes du 26 octobre 1971. Or, comme le ministre n'était pas à la Chambre à ce moment-là, je posai cette question au très honorable premier ministre (M. Trudeau), qui refusa carrément de répondre. Je suis revenu à la charge le lendemain, 27 octobre, comme en fait foi la page 9089 des débats de la Chambre des communes, pour demander à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'il pouvait donner à la Chambre des indications quant aux attentes de chômage pour cet hiver.

Ma question avait trait à une déclaration qu'avait faite quelques jours auparavant l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), lors d'une conférence qu'il donnait à Montréal, et au cours de laquelle il disait que le gouvernement prévoyait que le taux de chômage pourrait atteindre 10 ou 12 p. 100 au cours de cette saison, particulièrement au Québec.

Je tentais d'obtenir du ministre responsable de la main-d'œuvre, ou encore du premier ministre, des données